



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 21478

Numéro SIREN : 528 602 303

Nom ou dénomination : A3J

Ce dépôt a été enregistré le 17/04/2013 sous le numéro de dépôt 5373

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

A3J
124 rue de l'Epidème
59200 Tourcoing

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : A3J

Numéro RCS : 528 602 303

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 2010B21478

Adresse : 124 rue de l'Epidème
59200 Tourcoing

Numéro du Dépôt : 2013R005373 (2013 5386)

Date du dépôt : 17/04/2013

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 12/04/2013

1 - Décision : Changement de directeur général

Délivré à Lille Métropole le 24 avril 2013

Le Greffier,



537

A3J
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège social : 124, rue de l'Epidème 59200 TOURCOING
RCS LILLE METROPOLE 528 602 303

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 avril 2013

L'an deux mille treize
Le 12 avril,
A onze heures,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Sont présents :

- Alexandre JIMENEZ, possédant

490 parts

- José JIMENEZ, possédant

310 parts

- Antoine JIMENEZ, possédant

100 parts

- Aurore JIMENEZ, possédant

100 parts

Soit au total 1.000 parts

Monsieur José JIMENEZ, préside en sa qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents possèdent 1.000 actions sur les 1.000 actions émises par la Société.

JJ
AJ
AJ

En conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

un exemplaire de la convocation des associés ;
les statuts de la Société ;
la feuille de présence à l'assemblée ;
le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Remplacement du Directeur Général.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix la résolution inscrite à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, décide de nommer en qualité de nouveau Directeur Général Mr Antoine JIMENEZ, demeurant 114 Rue Léo Delibes, 59130 LAMBERSART pour une durée indéterminée.

Dans le même temps, l'assemblée générale prend acte de la démission Mr Alexandre JIMENEZ de son mandat de Directeur Général notifié en date du 20 mars 2013 au président par remise d'un courrier en main propre.

Mr Antoine JIMENEZ exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Mr Antoine JIMENEZ a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

AJ
AS

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

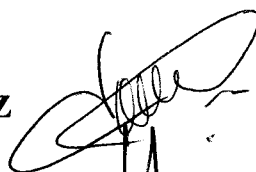
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Alexandre JIMENEZ

José JIMENEZ

Antoine JIMENEZ

Aurore JIMENEZ




 Bon pour acceptation de la fonction de
Directeur Général